

APPEL POUR PRÉSERVER UNE GÉNÉALOGIE LIBRE BASÉE SUR L'ENTRAIDE ET LE PARTAGE

L'histoire de l'humanité nous montre que **l'Homme a besoin de connaître son passé pour construire son avenir**. Grâce à ses archives qui figurent parmi les plus riches du monde, les mieux organisées et les plus accessibles, la France donne à chacun et chacune, depuis plusieurs siècles, un accès aisé et gratuit aux documents historiques. Ceux-ci permettent de répondre aux attentes des citoyens de notre pays pour leurs recherches personnelles, qu'ils soient simples curieux, enseignants, historiens, écrivains ou généalogistes. Étudier l'histoire des sociétés contribue à placer l'Homme dans la Cité par la maîtrise de son environnement.

Depuis quelques années, le rapprochement des Français avec leurs archives s'est considérablement développé grâce à la technologie. Plusieurs méthodes ont été employées, que ce soit le **microfilmage** de l'état civil et des registres paroissiaux grâce à la collaboration avec l'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours (mormons) depuis une quarantaine d'années ou bien la **numérisation** de l'état civil et des recensements de près d'une soixantaine de départements avec l'aide de sociétés privées, telles le cabinet de généalogie successorale Coutot-Roehrig. Ces procédés de reproduction des documents d'archives ont une vocation citoyenne puisqu'ils sont des facilitateurs d'accès et contribuent ainsi à la construction de l'identité de chaque individu et la sauvegarde des fonds d'archives.

Les différents contrats passés entre les collectivités territoriales et leurs prestataires ont historiquement prévu une copie des travaux de reproduction à l'entité publique détentrice, librement consultable par les chercheurs. C'est ainsi que les microfilms des mormons ont permis à des centaines de milliers de généalogistes de travailler à distance sur leur famille, par la communication des bobines entre dépôts d'Archives départementales ; et les numérisations ont montré les richesses des Archives de France à l'ensemble des chercheurs de la planète via l'Internet. Nous devons, tous ensemble, continuer à démultiplier les possibilités de diffusion multicanaux des données publiques culturelles, librement et gratuitement.

Aujourd'hui, pour certaines sociétés commerciales, la généalogie et tout particulièrement **l'accès aux documents d'archives est génératrice de produits financiers importants**. À leurs antipodes, des milliers de structures bénévoles, associatives, structurées ou non, réunissent, depuis des décennies, les généalogistes et les historiens qui privilégient le loisir, les échanges et l'entraide plutôt que la génération de chiffre d'affaires.

De récents titres dans la presse nationale nous alertaient sur le **risque de voir l'argent prendre le pas sur le plaisir** : « *des pans entiers de notre état civil vont passer aux mains du privé* » (*Le Figaro* du 22/11/2008). Ces menaces se confirment maintenant par le rapport de la commission Ory-Lavollée préconisant que la réutilisation des données d'archives publiques fasse l'objet de licences payantes. Elles interdiraient de facto la poursuite des projets d'entraide et de partage des archives en octroyant un rôle d'intermédiaire à des sociétés privées, françaises ou étrangères. Se trouvant ainsi en position monopolistique, ces acteurs commerciaux auront clairement pour objectif de rentabiliser leurs investissements en faisant payer ceux qui souhaiteront accéder à l'information.

Nous, acteurs de la généalogie, historiens, archivistes, ... utilisateurs réguliers des fonds d'archives français, **demandons que les archives publiques demeurent bien commun**, pour l'avenir de notre identité et de notre histoire. Refusant la privatisation déguisée de nos archives, nous souhaitons notamment :

- que les sociétés privées qui numérisent des archives publiques remettent systématiquement à l'autorité détentrice des archives une copie de leur travail, diffusable gratuitement sur Internet, car il en va de la réduction de la fracture sociale d'accès à la culture ;
- que les particuliers puissent continuer d'écrire leur histoire et d'illustrer les généalogies avec les photographies des actes prises par leurs soins, car elles sont les preuves indispensables de la construction de l'histoire familiale ;
- que les projets d'entraide et de partage de photographies de registres pris dans les dépôts d'archives publiques puissent se poursuivre librement, car c'est ainsi que nous pérenniserons une histoire commune.

Pour soutenir cet appel : <http://appelgenealogielibre.free.fr>